

Rapport de l'Académie nationale de médecine « Signalement des événements indésirables en médecine - Protection juridique »

15/03/2012

Le signalement des événements indésirables (EI) en médecine et l'exploitation de l'erreur sont à la base de la gestion des risques dans les établissements de soins. L'Académie nationale de médecine présente des recommandations en la matière visant le bon développement de la politique de qualité-sécurité des soins.

Rapport de l'Académie nationale de médecine « Signalement des événements indésirables en médecine - Protection juridique »